

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : Côte d'Ivoire	
TITRE DU PROJET : PBF/CIV/A-4 Appui au processus démocratique et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire	
NUMERO Projet / MPTF Gateway : 00112179	
Modalité de financement PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"): <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire:
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.): <ul style="list-style-type: none">- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)- Entité des Nations Unies pour l'égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes)	
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux): Institutions Nationales : <ul style="list-style-type: none">- Commission Electorale Indépendante (CEI) ;- Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté ;- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	
Organisations internationales et Organisations de la Société Civile (OSC) <ul style="list-style-type: none">- Institut Gorée de Dakar ;- National Democratic Institute (NDI) ;- Le compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) ;- L'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) ;- La Concertation Interpartis pour des Elections Démocratiques (CIED) ;- Le réseau des femmes leaders Africaines ;- Le Forum des femmes des partis politiques	
Date estimative de début du projet¹: 10 Septembre 2018	
Durée du projet en mois :² 18 mois + 6 mois d'extension à partir du 31 mars 2020 (Nouvelle date de fin : 30 septembre 2020)	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Le projet aura une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles et potentiellement confligènes sur la base des récentes échéances électorales notamment : Abidjan, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Bonon, Katiola, Dabakala, Bondoukou et Bouna.	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:

- Initiative de promotion du genre
 Initiative de promotion de la jeunesse
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :

PNUD: \$ 1,000,000

ONUFEMMES: \$ 200,000

Total PBF : 1,200,000 \$US

**Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) : 0,00 \$US**Budget total du projet : 1,200,000 \$US****PBF 1ère tranche:**

PNUD: \$ 700,000

ONUFEMMES: \$ 200,000

PBF 2ème tranche*:

PNUD: \$ 300,000

ONUFEMMES: \$ 0,000

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le présent projet met l'accent sur l'accompagnement du dialogue politique pour un climat apaisé avant, pendant et après les élections en contribuant à l'émergence d'acteurs capables de faire des propositions pouvant faciliter la consolidation de la paix, le renforcement de la démocratie et la prévention des conflits. Il s'agira également de promouvoir la participation politique des femmes et des jeunes au niveau central et local à travers la canalisation et la prise en compte de leurs aspirations au processus global de consolidation de la paix et de renforcement des dynamiques démocratiques. En adressant conjointement l'impérative question du dialogue politique et de la participation citoyenne à travers la formation, la sensibilisation et la création de cadres de dialogues et d'échanges, tant au niveau central que local, auprès des jeunes, des femmes, des leaders politiques et communautaires dans les localités encore potentiellement conflictuelles, le PNUD et l'ONUFEMMES entendent contribuer efficacement à la tolérance politique, à la cohésion sociale afin de prévenir les violences électorales qui constituent l'un des risques majeurs du processus et apaiser le climat social. Toutes ces interventions dans le cadre du projet devront contribuer également à mobiliser les autres partenaires techniques autour de ces élections locales ainsi que les ressources qui restent très déterminantes dans la consolidation des acquis démocratiques et de la paix.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

La formulation du projet a fait l'objet d'une large consultation avec les institutions nationales en charge du processus électoral notamment la Commission Electorale Indépendante (CEI), Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte Contre la Pauvreté (MSCSLCP) ainsi que les Organisations de la Société Civile nationale et internationale qui ont l'habitude d'accompagner le processus électoral en Côte d'Ivoire à savoir : l'Institut Gorée de Dakar, le National Democratic Institute (NDI), le Réseau des femmes leaders Africaines, le Forum des femmes des partis politiques, le groupe consultatif de la société civile et la Plateforme des jeunes et des femmes pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à la définition des trois axes stratégiques, des résultats attendus, ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet, en lien avec l'évolution actuelle du contexte socio-politique de la Côte d'Ivoire et les priorités qui s'imposent pour un accompagnement optimal du processus électoral avec les futures élections locales en octobre 2018, qui viendront achever le cycle électoral en cours depuis la sortie de la crise.

Marqueur genre du projet³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :

Les trois résultats stratégiques du projet prennent en compte les besoins différenciés entre les hommes et les femmes afin d'apporter une contribution significative à l'égalité entre les sexes. Le résultat 3 du projet est spécifiquement dédié à l'égalité entre les sexes à travers une amélioration de la participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées des élues. Environ 40% du budget du projet sera consacré aux activités de promotion de l'égalité entre les sexes.

Marqueur risque du projet⁴ : 1

Le caractère sensible et la nature de certaines activités, notamment celles liées au dialogue politique, confère au projet, un risque moyen pour l'attente des résultats. Néanmoins, le renforcement du plaidoyer de l'UNOWAS et du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire devrait contribuer à faciliter et relancer le dialogue avec l'opposition.

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : 2.2

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

Type de soumission :

Nouveau projet

Révision de projet

S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois à partir du 31 mars 2020 : Nouvelle date de fin : 30 septembre 2020

Changement de résultat / sujet : Non

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : Non

Budget PBF additionnel : Budget additionnel par agence bénéficiaire: USD 0,00

Justification courte pour la révision:

Il s'agit d'une demande d'extension de la date de clôture du projet qui était initialement prévue au 31 mars 2020 pour une période supplémentaire de 6 mois. Ce délai supplémentaire devra permettre aux agences bénéficiaires de convenir avec les partenaires nationaux et les Organisations de la Société Civile (OSC), des axes d'appuis ainsi que des modalités d'accompagnement du processus électoral de 2020 (à travers une révision du Projet) pour lequel les enjeux restent très déterminants pour la consolidation de la gouvernance démocratique et la paix en Côte d'Ivoire.

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Ces appuis au processus électoral de 2020 doivent être conformes aux conclusions de la Mission des Nations Unies d'évaluation des besoins électoraux (NAM) et complémentaires aux activités du Projet d'Appui aux Élections en Côte d'Ivoire (PACE) en cours. Ils doivent s'inscrire également dans la droite ligne des recommandations de la dernière réunion du Comité Exécutif sur le processus électoral 2020 en Côte d'Ivoire.

De plus, ce délai devra permettre de prendre en compte dans les nouveaux axes d'intervention, les principales recommandations de l'évaluation finale du projet qui est en cours ainsi que les défis nouveaux liés à la crise du COVID 19.

Cette extension n'a aucune incidence budgétaire sur les activités résiduelles du projet et n'occasionne pas de paiement de salaire supplémentaire pour le staff en charge de la mise en œuvre des activités. Elle n'entraîne pas non plus de changement des résultats initiaux et des objectifs du projet.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Name of Representative : Carol FLORE-SMEREZNIAK, Représentante Résidente du PNUD Signature Name of Agency: PNUD Date et tampon:</p> <p>Name of Representative: Antonia NGABALA SODONON, Représentante ONUFEMMES Signature Name of Agency: ONUFEMMES Date et tampon:</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Madame KABA Nialé Signature Titre : Ministre du Plan et du Développement Date et tampon :</p>
<p>Coordonnateur Résident</p> <p>Nom : Philippe POINSOT Signature Date & tampon 31/03/2020</p> 	<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p>Oscar Fernandez-Taranco Signature Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office Date & Seal April 3, 2020</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF (4 pages max)

La tenue d'élections apaisées et crédibles constitue un facteur important dans le processus de consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. Contrairement aux élections de 2010, les élections présidentielles d'octobre 2015, référendaires d'octobre 2016, législatives de décembre 2016 et sénatoriales de mars 2018 se sont déroulées sans violences. Néanmoins, la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire reste minée par quelques poches de vulnérabilité caractérisées par des tensions politiques latentes, un processus de réconciliation encore inachevé, la multiplication d'actes d'incivisme, un fort risque de conflits intra et intercommunautaires, avec un potentiel niveau élevé d'incidents et de violences. En particulier, les violences faites aux femmes et aux jeunes dans les élections et leur insuffisante participation à ces processus font peser des risques de violences sur les scrutins à venir. Des élections locales et régionales sont prévues pour le 13 octobre 2018.

La participation des femmes et des jeunes pose un défi particulier. Les femmes ne représentent actuellement que 11 % de l'Assemblée nationale, classant le pays au 155ème rang mondial. Les dernières élections législatives ont montré le manque de soutien des partis politiques aux militantes de leurs partis. Le taux des femmes ayant pu présenter leurs candidatures aux élections représentait seulement 12% globalement, certains partis politiques enregistrant une absence totale des candidatures féminines. Les appuis fournis par les partenaires engagés dans le processus électoral, notamment le SNU, ont permis d'accroître légèrement la représentativité des femmes au sein de l'Assemblée Nationale de 10.59% en 2016 contre 9.4% en 2011 et d'obtenir une Constitution plus sensible au genre incluant des aspects visant à renforcer la promotion de la participation politique des femmes. Conformément au préambule et à l'Article 36 de la Constitution ivoirienne révisée en 2016 qui promeut les droits politiques de la femme, un avant-projet de loi, visant la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues, a été soumis et validé en conseil de gouvernement en 2018.

En dépit de ces efforts, des défis persistent et ralentissent l'essor de l'élite politique féminine en Côte d'Ivoire.

De plus, les jeunes et les femmes d'une manière générale, très touchés par les répercussions des crises récurrentes qu'a connues le pays, ont accumulé d'importantes lacunes en matière d'éducation et d'emploi. Leur vulnérabilité s'est donc considérablement accrue et ils finissent souvent par devenir des pions d'une concurrence d'intérêts politiques aux niveaux local, régional ou national. Ainsi, conscients de cette vulnérabilité, certains acteurs politiques n'hésitent pas à les embarquer dans des activités ou autres revendications qui font d'eux des acteurs de violence pendant la période électorale. Ces jeunes et ces femmes sont donc le plus souvent victimes et acteurs des tensions sociales au cours des périodes électorales. De ce fait, il apparaît nécessaire, avant la tenue des élections locales, de prévenir les risques d'affrontements et de conflits, tout en les incitant à une plus grande participation et au strict respect des règles de la démocratie et des exigences électorales. S'agissant des femmes plus spécifiquement, de nombreux défis entravent encore leur participation politique effective. Ces défis auxquels le projet devra contribuer à y remédier portent sur : i) le manque ou l'insuffisance d'information et de compréhension des procédures et du processus électoral par les femmes; ii) le manque de confiance ou d'estime de soi chez la plupart des femmes, v) le peu de confiance et de soutien qui leur sont accordés par leurs partis politiques, iii) le poids de la culture et de la tradition qui pèse sur les femmes.

Au même moment, le rôle de la société civile s'effrite de plus en plus suite à une rétrécissement de l'espace politique laissant la place à une gestion et un contrôle de l'exercice des libertés démocratiques entre les mains d'une classe politique fermée.

En matière de dialogue politique, à la lumière de l'expérience passée, la période électorale constitue une source de violences sociopolitiques engendrant de multiples violations des droits de l'Homme impliquant les jeunes en tant que victimes mais aussi en tant qu'acteurs en raison du faible consensus autour des instruments de régulation de la compétition électorale, de l'intolérance à la divergence d'opinions, de la faible culture démocratique, des suspicions entachant la définition des règles de jeu en amont du scrutin et les contestations récurrentes à la suite de la proclamation des résultats. Pourtant, ce dialogue politique demeure une condition nécessaire à la consolidation de la paix dans un contexte où les différents acteurs politiques, ayant boycotté les élections présidentielles passées se positionnent pour concourir, tandis que l'alliance RHDP des partis au pouvoir s'est disloquée avec le retrait du PDCI et la mise en place difficile du parti RHDP unifié. Dans ce cadre, à l'aune de la décision de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la nouvelle constitution du 8 novembre 2016, un débat sur la réforme de la CEI et du cadre électoral est actuellement en cours qui vise à la rendre indépendante et conforme aux réglementations et chartes de la Cour Africaine des Droits de l'Homme.

Dans ce cadre, de nombreux partenaires, notamment le PNUD, ont apporté une contribution substantielle à travers des appuis techniques et matériels à la Commission Électorale Indépendante (CEI), aux médias, aux Organisations de la Société Civile, aux candidat-e-s, aux partis politiques, aux Préfets, aux autorités traditionnelles et religieuses qui ont été formés et équipés afin d'œuvrer davantage à l'instauration d'un environnement social apaisé favorable au bon déroulement des élections, gage de la consolidation de la paix. Dans cette même dynamique, le PNUD a poursuivi son appui à la consolidation de la démocratie et de la gouvernance participative en Côte d'Ivoire à travers l'accompagnement d'Organisations de la Société Civile pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation pour des élections législatives apaisées et pour une participation et une représentativité accrue des femmes dans le processus électoral.

Ainsi, fort des dynamiques déjà initiées par les Nations Unies avec le concours de certains partenaires dont l'Institut Gorée de Dakar, le National Democratic Institute (NDI), la CEI, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Réseau des femmes leaders Africaines, le Forum des femmes des partis politiques et les Organisations de la société civile, le présent projet met l'accent sur l'accompagnement du dialogue politique pour un climat apaisé avant, pendant et après les élections. Ce dialogue devra contribuer à l'émergence d'acteurs capables de faire des propositions pouvant faciliter la consolidation de la paix, le renforcement de la démocratie et la prévention des conflits. Il s'agira également de promouvoir la participation politique des femmes et des jeunes au niveau central et local à travers la canalisation et la prise en compte de leurs aspirations au processus global de consolidation de la paix et de renforcement des dynamiques démocratiques.

Ainsi, le projet contribuera à la prévention des risques d'affrontements et de conflits, tout en incitant, d'une part, les populations à une plus grande participation et d'autre part, les populations et les acteurs politiques au strict respect des règles de la démocratie et des exigences électorales. Mieux, certains acteurs et couches sociales méritent d'être guidés, formés et suivis de près afin de préparer un environnement social stable avant, pendant et après les prochaines joutes électorales. Ainsi, les « leaders communautaires » qui représentent également une catégorie d'acteurs importants dans la mobilisation de masses des populations et la production ou la reproduction de la violence, ne sont pas encore

suffisamment touchés et impliqués dans les processus de formation dont l'objectif vise la cohésion sociale, des élections inclusives sans violences et l'accroissement de la représentativité des femmes aux postes de décision. Il est donc impératif d'apporter un appui significatif à ces groupes sociaux et de mettre à profit leur force et leur détermination pendant ces élections.

En somme, ce projet vise, de façon générale, à contribuer à la création d'un environnement pré et post-électoral apaisé et sécurisé afin de renforcer la participation citoyenne et consolider les acquis de la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire. Cette nouvelle contribution du PBF à travers ce projet d'appui au processus démocratique et de consolidation de la paix vient compléter et renforcer les initiatives déjà en cours avec certains partenaires techniques engagés dans l'accompagnement des élections en Côte d'Ivoire, notamment le NDI et les différentes plateformes nationales d'appuis aux élections.

En outre, cet appui au processus démocratique et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire s'inscrit dans la dynamique globale de la nouvelle Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (2016-2020) adoptée par le gouvernement et qui vise à réconcilier les populations et à bâtir durablement la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Cette nouvelle stratégie a été développée avec l'appui technique et financier du PNUD et d'ONU Femmes à travers les fonds de consolidation de la paix (PBF) dans le cadre du Plan Prioritaire II de consolidation de la paix. Il s'inscrit donc dans une logique de consolidation des acquis antérieurs obtenus grâce au PBF.

Le projet aura une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles et potentiellement confligènes sur la base des récentes échéances électorales, notamment : Abidjan, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Bonon, Katiola, Dabakala, Bondoukou et Bouna. En effet, ces localités ont été identifiées sur la base des recommandations des ONG ayant couvert ces précédentes échéances électorales notamment le WANEP, le CERAP, le GOFEHF et suivant leur caractère dit « sensibles » et leur qualification de « bastions politiques ». Il faut noter également que ces localités ont précédemment fait l'objet de campagnes de sensibilisation à la non-violence électorale suivi de l'observation du déroulement des élections, avec de nombreuses velléités de contestations. Leur choix répond donc aussi à un souci de durabilité des actions antérieurement posées.

I. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Objectifs et Résultats attendus du projet

Ce projet contribuera à la création d'une plateforme de dialogue national mettant en œuvre des actions tant au niveau central que décentralisé, ainsi qu'à un environnement pré et post-électoral apaisé, inclusif et sécurisé afin de renforcer la participation citoyenne, accroître le vote et la représentativité des femmes aux postes électifs et consolider les acquis de la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Encourager et soutenir le dialogue politique pour des élections pacifiques à travers la mise en place et le renforcement de « cadres de dialogue national » entre les partis politiques, y compris leurs mouvements de jeunesse, ainsi que des sensibilisations /

débats communautaires constructifs avec une forte implication des autorités et acteurs locaux ;

- Mettre en place un système d'alerte précoce proactif et réactif pour prévenir et résoudre rapidement et efficacement les conflits potentiels autour des élections locales de 2018 avec l'implication de la CEI et des organisations de la société civile, notamment les plateformes de femmes et de jeunes déjà existantes ;
- Soutenir le processus d'autonomisation politique des femmes, y compris le soutien aux femmes candidates, la sensibilisation aux droits politiques des femmes et le soutien aux femmes médiatrices.

Les différentes interventions du projet s'articuleront autour de trois (3) axes stratégiques complémentaires visant trois résultats majeurs :

Résultat 1 : Les acteurs politiques, notamment les femmes et les jeunes des partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral, sont engagés dans le dialogue politique pour des élections locales apaisées

Le dialogue politique joue un rôle essentiel dans la création d'un climat de confiance de sociabilité et de collaboration entre acteurs politiques, notamment les jeunes des partis politiques, futurs leaders de ces mêmes partis. Ce dialogue apparaît indispensable dans le contexte politique actuel de la Côte d'Ivoire et viendra impulser les initiatives entamées par le Ministère en charge du dialogue politique au niveau du gouvernement. Les initiatives du projet devront également contribuer à faciliter et à renforcer le cadre de dialogue Gouvernement/Partis d'opposition existant. Un programme de formation des femmes et des jeunes en leadership contribuera à impulser et accompagner le débat politique.

Dans le souci de réduire les risques de conflits intra et intercommunautaires et favoriser une plus grande participation des jeunes et des femmes, le projet initiera un ensemble d'activités communautaires de sensibilisation et d'éducation civique et électorale.

La contribution de l'UNOWAS sera sollicitée afin de bénéficier de son expertise en matière de dialogue politique pour des élections apaisées à travers des missions périodiques et au cours des sessions de dialogues et ateliers régionaux.

Produit 1.1 : Une plateforme multipartite de dialogue est mise en place et fonctionnelle

Le projet a apporté un appui technique et financier au National Democratic Institute (NDI) qui a permis la mise en place et l'opérationnalisation des cadres de Concertation Interpartis pour des Elections Démocratiques (CIED) dans 16 localités notamment Korhogo, M'bengué, Tengréla, Ouangolodougou, Man, Guiglo, Bloléquin, Duékoué, Bouaké, Sakassou, Gagnoa, Lakota, Yopougon, Abobo, Koumassi et Anyama. Ce qui devrait contribuer efficacement à un meilleur rayonnement de cette plateforme de promotion du dialogue interpartis et lui permettre de devenir une entité nationale dont les propositions et actions comptent dans le paysage politique ivoirien notamment durant le processus électoral 2020.

- Organiser et faciliter des rencontres consultatives multipartites en vue de la constitution d'une plateforme de dialogue à Abidjan et dans les régions avec l'appui technique de UNOWAS ;
- Organiser des rencontres d'information et des sessions de formation avec les leaders des différents partis politiques et acteurs politiques pour promouvoir des stratégies visant la promotion d'un processus électoral inclusif et apaisé avec l'appui technique de UNOWAS ;

- Appuyer la Concertation Interpartis pour des Elections Démocratiques (CIED) à mettre à jour et faire signer le code de bonne conduite des partis politiques en lien avec l'Observatoire du Code de Bonne Conduite ;
- Organiser un séminaire autour de la question du dialogue multipartite avec des perspectives comparatives.

Produit 1.2 : *Les partenaires nationaux sont appuyés pour promouvoir une image positive et non violente du processus électoral*

Le projet a contribué à une plus participation plus importante des femmes et des jeunes aux élections municipales et régionales ainsi qu'un renforcement du rôle de la société civile à travers une plateforme de veille, l'éducation civique, la formation à la médiation, ainsi que l'instauration d'une plateforme de dialogue des jeunes et des organisations féminines.

- Appuyer la CIED à développer des outils de communication (film/spots radios) qui montre l'esprit de fair-play entre les partis politiques ;
- Appuyer les leaders religieux et communautaires dans leurs actions relatives au dialogue ;
- Appuyer les organisations de la société civile dans leurs actions relatives à la promotion du vote ;
- Mener une campagne nationale de sensibilisation « *Voter pour ma Mairie* »

Produit 1.3 : *La capacité des jeunes et des femmes des partis politiques est renforcée en matière d'élections et de paix*

La sensibilisation des communautés urbaines et rurales sur la promotion de la culture démocratique et le processus électoral ont contribué à la tenue d'élections municipales et régionales apaisées dans les zones ciblées. En effet, les activités de sensibilisation et de formation ont permis de mobiliser et de renforcer la participation des jeunes et des femmes des partis politiques pour un processus électoral apaisé.

- Organiser un programme de formation BRIDGE au profit de 100 jeunes (50% de filles) comme facilitateurs accrédités ;
- Organiser des causeries-débats / dialogues communautaires et conduire des sensibilisations de proximité pour des élections avec la plateforme des clubs de paix des universités de Côte d'Ivoire autour des valeurs de dialogue, de paix et de cohésion sociale ;
- Initier des cadres d'échanges entre les jeunes et les femmes avec les leaders politiques ;
- Former et appuyer les mouvements de jeunes et de femmes affiliées aux partis politiques toutes tendances pour favoriser leur participation et leur implication dans le dialogue et dans des actions non violentes et la création d'un climat de confiance, de sociabilité et un cadre de collaboration entre acteurs.

Résultat 2 : *Les risques de violences liées au processus électoral sont réduits à travers la mise en place d'un système d'alerte rapide, flexible et proactif avec l'implication des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées.*

Il s'agit de contribuer à renforcer et à systématiser les échanges d'informations, notamment dans le cadre des situations de tensions et de crise, à travers une plateforme de veille situationnelle, mais également à travers d'un cadre permanent d'échanges entre les différentes plateformes des femmes et des jeunes pour des élections apaisées et crédibles en

Côte d'Ivoire, les réseaux de jeunes et de femmes et les organisations de jeunes et de femmes travaillant dans le domaine de la consolidation de la paix et de la démocratie. Le personnel et les membres de la Commission Electorale Indépendante seront formés dans la conduite des élections paisibles afin de contribuer à la prévention des violences liées au processus électoral.

Toutes ces initiatives s'appuieront sur les différents réseaux d'alerte précoce et de plateformes mis en place dans le cadre des précédents projets PBF et des autres partenaires techniques. Ainsi, les réseaux d'alertes précoces mis en place par ONUFEMMES contribueront aux formations / sensibilisations ; la plateforme U-report mis en place par UNICEF sera sollicitée pour renforcer la sensibilisation et le feedback des jeunes sur les alertes et potentiels risques de violences ; l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale du MFPE à travers ses démembrements au niveau régional participera aux initiatives de sensibilisation et d'alerte.

Sur la base des engagements contractuels que le projet établira avec les Organisations de la Société Civile de la plateforme, celles-ci déploieront des équipes dans les localités cibles du projet. Ces différentes équipes assureront le suivi du processus au niveau local et rapporteront tous les incidents à la Structure de veille centrale à Abidjan qui se chargera par la suite de saisir le CEI aux fins de solutions urgentes et rapides. Par ailleurs, ces équipes alerteront également au niveau local, les autorités préfectorales qui ont en charge la supervision d'ensemble du processus électoral.

Produit 2.1 : Une plateforme de veille situationnelle, déployée tant au niveau central que décentralisé, avec l'appui technique des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées et transparentes est mise en place et fonctionnelle

L'appui apporté dans le cadre du projet a permis l'opérationnalisation de la plateforme de veille pour des élections apaisées et transparentes qui a permis entre autres de disposer : de 4 rapports de monitoring de la violence produits et partagés avec les parties prenantes dans une finalité de présentation de la situation sécuritaire pré-électorale et de définition d'éventuelles stratégies de gestion de conflits électoraux ; d'un (1) système d'alerte précoce et de réponse rapide rendu fonctionnel le Jour du Scrutin ; d'un (1) dispositif d'observation et de monitoring de la violence mis en place et rendu opérationnel ainsi que d'un (1) tableau des alertes produit et partagé en temps réel avec les décideurs afin que les dysfonctionnements relevés soient corrigés.

- Organiser une rencontre constitutive d'une plateforme de veille incluant les organisations de jeunes et de femmes en vue des élections apaisées et transparentes et créer les conditions optimales de prévention de la violence électorale et de la consolidation de la paix ;
- Mener une étude qualitative/quantitative sur la violence à l'égard des femmes en politique et lors des élections ;
- Former des Observateurs à Court Terme (OCT) en vue d'assurer l'observation de l'environnement politique et des opérations électorales avec la collaboration de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et de ses Commissions Locales.

Produit 2.2 : La Commission électorale indépendante est appuyée et promeut le dialogue et la paix

Le projet a fortement contribué au renforcement des capacités techniques et matérielles de la CEI et de ses commissions locales à travers : (i) un appui à la communication et la sensibilisation des populations durant la période électorale ; (ii) un appui en équipements

informatique et de communication de son Centre/Cellule de veille ; (iii) un renforcement des capacités matérielles des Commissions Electorales Locales.

- Organiser un programme BRIDGE pour le personnel de la CEI ;
- Appuyer la mise en place d'une cellule spéciale de suivi au sein de la CEI pour assurer un processus paisible et alerter sur les éventuelles crises durant le processus électoral ;
- Former les membres de la CEI au niveau national et local ;
- Appuyer la production du matériel de communication électorale ;
- Produire une émission radio hebdomadaire « élections en paix » en partenariat avec la CEI et la radio nationale.

Résultat 3 : La participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues sont améliorées

Il s'agira dans cet axe d'instaurer la confiance, de prévenir les violences en période électorale et d'améliorer la participation des femmes à la prise de décision, à la paix et au développement inclusif et durable. En ce qui concerne le projet de loi relatif à la promotion des droits politiques des femmes dans les assemblées élues, l'accent sera mis sur le renforcement des plaidoyers et des sessions d'échanges avec l'Assemblée Nationale et des partis politiques avec l'appui du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Même si la révision du cadre légal relatif ne sera pas achevée avant les élections locales d'octobre 2018, les différents plaidoyers devront contribuer à accroître le niveau de représentation des femmes aux futures échéances lors du nouveau cycle électoral de 2020.

Produit 3.1 : Le cadre légal relatif aux élections est révisé pour encourager la représentation des femmes

La loi sur le quota pour une meilleure représentativité des femmes dans les assemblées élues a été adoptée par l'Assemblée Nationale grâce aux sensibilisations et plaidoyers conduits à l'endroit des parlementaires et à l'appui accordé au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. La stratégie Genre de la CEI pour assurer une prise en compte du genre par les organismes de gestion des élections a été élaborée et validée par ladite commission.

- Apporter des appuis techniques au parlement pour la revue du projet de loi relatif à la promotion des droits politiques des femmes dans les assemblées élues ;
- Constituer un comité de suivi du projet de la loi constitué des représentants de la société civile afin de suivre les débats parlementaires autour du projet de loi et mener un plaidoyer en faveur de l'adoption de ladite loi ;
- Conduire des plaidoyers et des sensibilisations sous l'égide du Forum des femmes des partis politique (FemP-CI) Réseau des femmes leaders Africaines pour l'adoption et la vulgarisation de la loi ainsi que l'accroissement de la représentativité des femmes dans les assemblées élues ;
- Renforcer les capacités des leaders communautaires, des autorités préfectorales et des élus locaux sur le rôle de la femme dans le processus de prise de décision et leur rôle dans la prévention des violences en période électorale ;
- Appuyer les médias à travers les réseaux des femmes journalistes et professionnels de la communication pour une prise en compte effective du genre dans les contenus médiatiques et conduire des sensibilisations médiatiques/de proximité en vue de la participation politique des femmes.

Produit 3.2 : *Les capacités des femmes et des jeunes filles en leadership sont renforcées*

Pour assurer une meilleure gestion des collectivités, 40 élues locales ont été renforcées sur leurs missions et mandats, sur l'intégration du genre dans la gestion des collectivités et leur rôle dans la consolidation de la paix au niveau local. Un manuel sur l'intégration du genre dans la gestion des collectivités et la budgétisation sensible au genre a été élaboré et remis officiellement aux élues locales.

- Développer une formation des formatrices (ToT) à la base du manuel de formation des candidates de ONUFEMMES en cours de finalisation ;
- Assurer des sessions de formation pour les femmes en politique ;
- Assurer des sessions de formation aux sections féminines des partis politiques représentés au parlement et attribuer un appui technique ;
- Créer des cellules d'appui accessibles aux femmes candidates et munis des moyens techniques pour un appui immédiat et permanent des candidates ;
- Créer des cadres d'échange et de partage d'expérience entre femmes leaders, les femmes des communautés rurales sur le rôle de la femme dans la prise de décision, la prévention des violences en période électorale et Conduire des activités de mentorat des jeunes filles ;
- Organiser une session d'orientation des nouvelles élues sur la prise en compte du genre et la participation politique des femmes ;
- Développer des manuels aux profits des femmes candidates et nouveaux élus.

Produit 3.3 : *La population et les partis politiques sont sensibilisés à la question de la violence à l'égard des femmes en politique*

Dans le cadre du projet, un accent a été mis sur la sensibilisation des jeunes filles et leur implication dans le processus démocratique à travers une réduction de la violence à l'égard des femmes en politique. Plus de 500 jeunes filles ont bénéficié de sensibilisation sur la problématique et peuvent désormais conduire des échanges sur leur implication dans le processus de paix.

- Produire des outils de communication sur la base des résultats de l'étude ;
- Organiser des sessions d'information et de formation sur la question de la violence à l'égard des femmes en politique à la base du guide PNUD-ONU-FEMMES7 sur la prévention de la violence envers les femmes lors d'élections ;
- Appuyer une initiative relative à l'observation genre des élections.

Théorie du changement du projet

Dans le contexte sociopolitique fragile à l'approche des échéances électorales en Côte d'Ivoire, Si un cadre d'échanges entre les acteurs politiques, les leaders communautaires, avec l'appui des plateformes de dialogues pour des élections apaisées et transparentes, est appuyé et fonctionnel, Si les institutions impliquées dans le processus électoral intègrent effectivement le genre dans le processus, et que les femmes sont plus à même d'exercer un

⁷ <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2017/preventingvaw-in-elections.pdf?la=en&vs=2640>

leadership politique transformationnel, **Si** les jeunes, les acteurs des médias sont formés et sensibilisés sur leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits et leurs capacités renforcées et **Si** ces derniers participent massivement aux élections locales à venir, **Alors** le processus électoral se déroulera dans un sentiment d'inclusivité et dans un environnement apaisé favorable à la consolidation de la paix.

Stratégie de mise en œuvre du projet

La stratégie de mise en œuvre du projet mettra l'accent sur le renforcement de « cadres de dialogue national » entre les partis politiques, y compris leurs mouvements de jeunesse, ainsi que sur les initiatives en faveur des jeunes, des élèves, des étudiants, des femmes, des leaders communautaires et des Organisations de la Société Civile (OSC). Les actions initiées à travers les plateformes pour des élections apaisées et celles des partis politiques mises en place seront soutenues et renforcées en utilisant des stratégies de communication ciblées.

Les actions des **plateformes de veille** s'appuieront sur l'expérience et l'approche utilisée au cours de l'élection présidentielle d'octobre 2015. Ainsi, cette plateforme consistera en un processus qui mobilise les femmes et les jeunes afin d'assurer leur participation active, pacifique et démocratique aux processus électoraux, conformément aux résolutions 1325 et 1820 de l'ONU. Elle implique que les acteurs électoraux s'engagent à assurer la paix avant, pendant et après les élections. Dans la structure de veille, les acteurs participent dans des actions visant la promotion de la paix, la médiation, la coordination, l'analyse politique, l'observation et la documentation. Elle offre l'occasion d'appliquer la diplomatie et une forme de résolution des conflits entre les acteurs politiques et les parties prenantes visant à désamorcer les conflits en réduisant la colère, la peur et la tension et en améliorant la communication et la compréhension mutuelle entre les acteurs. Les différents programmes de formation BRIDGE au profit de 100 jeunes (50% de filles) comme facilitateurs accrédités et pour le personnel de la CEI, ainsi que la poursuite des activités des plateformes de veille s'inscriront dans la logique du renforcement des mécanismes de prévention de la violence et dans la perspective des échéances électorales de 2020 qui demeurent une étape décisive pour la consolidation des acquis démocratiques de la Côte d'Ivoire.

Dans l'optique de rehausser le faible niveau de participation et d'implication des femmes dans les processus électoraux de même que dans les mécanismes de prévention et gestion de conflit, **des actions de plaidoyers, de formation, de sensibilisation** des acteurs seront menées pour une augmentation de leur participation et représentation ainsi que celle des jeunes. Il s'agira également de mettre en valeur les capacités des femmes et des jeunes à prévenir ou atténuer tout incident potentiel pouvant susciter des violences électorales, afin d'assurer la tenue des élections crédibles dans un environnement apaisé.

Les femmes médiatrices de paix formées dans le cadre du projet PBF / IRF-168 seront impliquées dans la formation des femmes candidates et les différentes formations sur la prévention des violences dans les élections afin de mieux sensibiliser leur communauté et assurer une meilleure observation lors des élections locales d'octobre 2018. Elles serviront de relais et travailleront en collaboration avec les autorités locales.

En apportant sa contribution au renforcement de l'engagement des acteurs politiques, notamment des jeunes des partis politiques, dans le dialogue, à la réduction des risques de violences et au renforcement de la participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues, le projet apporte des réponses ciblées aux besoins actuels en matière de consolidation de la démocratie. La **contribution au dialogue politique constitue une approche innovante** en matière d'accompagnement du processus

électoral et la forte implication des différents acteurs, notamment la CEI et les Organisations de la Société Civiles nationale et internationale, devrait contribuer également à bonne appropriation nationale.

La planification et la mise en œuvre des activités tiendront compte des impératifs liés à **chaque étape du processus électoral**. Ainsi, pour la période Avant les élections, les activités porteront essentiellement sur : les formations, les sensibilisations, les appuis au dialogue politique et à la mise en place des plateformes d'alertes. Pendant les élections, le projet va poursuivre les sensibilisations, les appuis au dialogue politique et l'accompagnement des plateformes d'alertes afin de s'assurer du niveau et de la qualité du processus. Pour l'acceptation des résultats et afin de maintenir un climat de sécurité Après les élections, le projet s'attèlera à poursuivre les initiatives de sensibilisation et de renforcement du dialogue politique entre les principaux acteurs.

Les expériences antérieures, plus particulièrement celles récentes de la Côte d'Ivoire ont montré que la problématique de la violence en période électorale s'exacerbe quasi systématiquement dans toutes les localités en raison des nombreux enjeux tant au niveau local que national, ce qui justifie aisément **la couverture nationale du projet**, notamment pour ce qui concernent les initiatives de renforcement du dialogue politique et de la participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues.

Cependant, le projet aura également **des interventions ciblées et localisées dans les zones encore sensibles et potentiellement confligènes** sur la base des antécédents des récentes échéances électorales et des récents affrontements intercommunautaires bien souvent à relent politique, notamment : Abidjan, Aboisso, Bonoua, Agboville, Bouaké, Bingerville, Séguéla, San-Pedro, Divo, Gagnoa, Odienné, Man, Biankouma, Guiglo, Dabou, Duékoué, Korhogo, Ferkessédougou, Daloa, Bonon, Katiola, Dabakala, Bondoukou et Bouna. Il s'agira donc d'investir dans la sensibilisation et dans la prévention dans ces zones avant, pendant et après le processus électoral afin de mieux préparer les jeunes sur leur rôle essentiel dans la création et le maintien d'un environnement social apaisé dans leurs localités durant le processus électoral.

Les principaux bénéficiaires directs du projet ont été identifiés sur la base de leur rôle primordial dans les processus électoraux tant qu'acteurs directs dudit processus et de leurs capacités à impacter de par leurs actions directes ou indirectes, l'environnement social et sécuritaire durant la période sensible des élections tenant compte du contexte politique et actuel décrit dans le contexte et la justification du projet.

Ces bénéficiaires sont :

- **Les leaders politiques (femmes et hommes) :** Ils constituent les premiers acteurs de mobilisation sociale des jeunes et des femmes mais aussi parfois des instigateurs de violences et seront donc appuyés à travers les plateformes de dialogues et d'échanges.
- **Les femmes et les jeunes :** Ils constituent de véritables viviers de l'électorat et la première cible des leaders politiques qui mettent tout en œuvre pour les mobiliser à leur cause. Ces jeunes et ces femmes constituent également des acteurs de violences pour lesquelles ils en sont bien souvent les victimes. Les jeunes leaders locaux, les responsables de jeunesses de partis politiques, les organisations régionales, communales et locales de jeunesse, les plateformes existantes de jeunesses, les élèves

et étudiants bénéficieront de renforcement de capacité technique pour réaliser des activités communautaires de prévention de la violence en période électorale. Des actions spécifiques seront initiées en faveur du caucus des femmes parlementaires, du réseau des femmes élues locales et du compendium des femmes afin d'accroître leur représentativité dans les assemblées d'Elus.

- **Les commissaires et fonctionnaires de la commission électorale :** La CEI est au centre du processus électoral, ce qui commande des actions spécifiques et ciblées portant notamment sur la formation de son personnel et de ses membres dans la conduite des élections paisibles et des appuis dans son travail de sensibilisation et d'information électorale.
- **Les Organisations de la Société Civile :** La contribution de société civile reste fondamentale dans la tenue d'élections apaisées. Les Organisations de la Société Civile seront appuyées dans la prévention de la violence en période électorale à travers des actions de sensibilisations. Elles interviendront également dans l'appui au processus électoral, la consolidation de la paix, la promotion de la citoyenneté et la participation de la femme, le genre les droits de l'homme et elles seront parties prenantes des différentes plateformes mis en place.
- **Les plateformes de jeunes et de femmes pour les élections apaisées :** Ces différentes plateformes ont déjà bénéficié de divers appuis techniques lors des précédentes élections. Leur contribution est fondamentale dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'alerte précoce proactif et réactif pour prévenir et résoudre rapidement et efficacement les conflits potentiels autour des élections locales de 2018 avec l'implication de la CEI et des autres organisations de la société civile. 100 jeunes (dont 50% de filles) bénéficieront du programme de formation BRIDGE et serviront comme facilitateurs accrédités.
- **Le Forum des femmes des partis politiques :** Le forum apportera une contribution essentielle au processus d'autonomisation politique des femmes, y compris le soutien aux femmes candidates, la sensibilisation aux droits politiques des femmes et le soutien aux femmes médiatrices.
- **Les Leaders communautaires et religieux :** Afin de renforcer leurs implications pour des élections apaisées, les leaders communautaires et religieux bénéficieront de formations sur leurs rôles et responsabilités dans le processus électoral seront accompagnés pour être engagés dans des causeries-débats / dialogues communautaires et conduire des sensibilisations de proximité pour des élections apaisées avec les structures de veille et d'alerte précoce. 120 leaders communautaires seront concernés par ces différentes formations et seront pleinement engagés dans les activités de sensibilisations pour des élections apaisées dans leurs localités en partenariat avec les Organisations de la Société Civile qui seront coptées dans le cadre du projet.
- **Les autorités administratives :** Elles bénéficieront d'appuis dans leurs rôles de coordination et de supervision des différentes actions au niveau local afin de renforcer l'appropriation locale des différents mécanismes qui seront développés et mis en œuvre dans le cadre du projet.

- **Les médias** : Les médias écrits et audiovisuels bénéficieront également de renforcement de capacités et leurs contributions seront sollicitées dans les campagnes de sensibilisation pour des élections apaisées et sans violence.
- **Les forces de défense et de sécurité** : Notamment celles qui ont en charge du maintien de l'ordre : les unités de CRS et de BAE, les commissariats de police et brigades de gendarmerie. Elles seront sensibilisées pour une meilleure sécurisation durant le processus électoral.

II. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

Le projet est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes). Le PNUD assurera le lead dans la gestion et la coordination d'ensemble du projet.

Rôle et Responsabilités de l'agence lead du projet (PNUD)

Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. L'agence lead assure la coordination technique de l'ensemble du projet y compris la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers du projet et la présentation de ces derniers au Comité technique d'experts et au Comité de Pilotage conjoint du PBF.

La gestion au quotidien du projet conjoint sera assurée par un Coordonnateur National du projet qui sera mis à la disposition du projet à temps plein par l'agence lead. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec les points focaux du projet qui seront désignés par chaque agence/section participante en l'occurrence ONUFEMMES et les structures techniques des ministères impliquées dans ce projet.

Il/elle reportera au Chef d'Unité Gouvernance et au Comité de coordination du projet.

Rôle et Responsabilité des agences récipiendaires des fonds

Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Il aura la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec les autres agences impliquées (agences participantes) qui seront soumis pour consolidation à l'agence lead.

Rôle et Responsabilités des autres agences participantes au programme

Les Agences participantes à la réalisation du projet apportent leurs appuis techniques aux agences récipiendaires des fonds dans la mise en œuvre du projet conformément à leurs avantages comparatifs.

Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution

PNUD

Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. La contribution du PNUD dans le processus global de la consolidation de la Paix et de la gouvernance démocratique après la crise postélectorale de 2011 s'est traduite par son leadership dans la mobilisation des partenaires tant nationaux qu'internationaux et dans la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives ciblées dans les domaines de l'accompagnement des différents processus électoraux. En effet, le PNUD a été pleinement engagé dans la tenue des élections présidentielle d'octobre 2015 et législatives de décembre 2016 qui se sont déroulées sans violences. Le PNUD a apporté une contribution substantielle à travers des appuis techniques et matériels à la Commission Électorale Indépendante (CEI), aux médias, aux Organisations de la Société Civile, aux partis politiques, aux Préfets, aux Rois et religieux qui ont été formés et équipés afin d'œuvrer davantage à l'instauration d'un environnement social apaisé favorable au bon déroulement des élections, gage de la consolidation de la paix.

ONUFEMMES

Les avantages comparatifs d'ONUFEMMES, qui s'inscrit également dans la continuité de ses appuis antérieurs à la consolidation de la paix, se fondent à la fois : i) sur son mandat, en particulier le rôle conféré en matière de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, ii) son expertise et les expériences développées en Côte d'Ivoire en matière de participation politique et leadership des femmes, iii) son expérience avérée dans la gestion des fonds PBF dédiés en particulier à la participation politique des femmes; iv) et sa capacité à mobiliser des femmes et des communautés autour des enjeux liés à la cohésion sociale et aux élections inclusives. De même, ONUFEMMES a soutenu les actions de sensibilisation des hommes et des femmes aux processus électoraux, la formation des partis politiques ainsi que le coaching des femmes candidates et potentielles candidates, et conduit des études au sein des 4 plus grands partis politiques ayant permis de disposer de l'état des lieux de la participation politique des femmes de Côte d'Ivoire. Outre le renforcement des capacités portant sur le genre et l'importance de la participation politique des femmes et leur implication dans le processus de paix réalisé à l'attention des partis politiques, il importe également de mentionner celui de la CEI, des autorités administratives et préfectorales, des parlementaires, des médias, des OSC. Ainsi, les acquis des programmes et projets mis en œuvre sur la participation politique de la femme, y compris le programme conjoint soutenu par les fonds PBF constituent les bases de ses interventions dans le cadre du présent projet. Autant d'expériences et d'enseignements tirés sur lesquels ONU Femmes s'appuiera pour conduire les actions proposées dans le cadre de ce projet.

b) Gestion du projet et coordination

Afin d'assurer la coordination entre les contributions PBF en Côte d'Ivoire, le projet sera également géré selon les mêmes mécanismes de coordination, à savoir **le Comité Technique d'Expert et le Comité Conjoint de Pilotage du PBF/PACoP**. Cela comprend un plan de travail commun, des rapports d'étape conjoints et un cadre commun de suivi et évaluation. Le Coordonnateur du projet assurera la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des PTA et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats. Il encadrera les autres membres de l'équipe technique constitués de Consultants, d'Expert National, d'Assistante au programme pour les aspects relatifs au projet conjoint, concourant à l'atteinte des résultats.

Le Comité de Coordination du Projet (CCP)

Le Comité de coordination du Projet (CCP), co-présidé par la Représentante Résidente du PNUD et la Ministre du Plan et du Développement, aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique d'Experts et au Comité Conjoint de Pilotage du PBF/PACoP. Le CCP comprendra les Experts en suivi et évaluation et les Experts et Points focaux des agences SNU et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) participants au projet. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres. Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du programme et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

L'Equipe Projet (EP)

La mise en œuvre quotidienne des activités du projet sera confiée à une équipe restreinte composée d'un Coordonnateur national, d'Expert National, de Techniciens, de Consultants, d'Assistante et d'un Chauffeur qui interagira avec le Comité de Coordination du Projet (CCP). L'Equipe actuelle de gestion des projets PBF sera renforcée par des Consultants experts sur les questions électorales. Cette équipe s'assure de la mise en œuvre des recommandations du CCP, et coordonne la rédaction des rapports au PBF.

c) Gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Report des élections	Faible	Faible	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour des élections transparentes et ouvertes à tous qui devront se tenir dans les délais / PNUD
Résurgence des affrontements intercommunautaires et des attaques des symboles de l'Etat	Faible	Moyen	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour une sécurisation accrue des zones sensibles et potentiellement confligènes / PNUD, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
Survenance de troubles pendant les échéances électorales locales de 2018	Moyenne	Elevée	Soutenir des campagnes de sensibilisation pour des élections non violentes /PNUD, ONUFEMMES Former et sensibiliser les Leaders Politiques et Communautaires dans les zones sensibles / PNUD, ONUFEMMES
Boycott des élections ou non-participation	Haute	Faible	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement et des acteurs politiques

de l'opposition			pour des élections transparentes et inclusives / PNUD, ONUFEMMES
Coup de force civile ou militaire	Faible	Elevé	Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour des élections transparentes et ouvertes à tous / PNUD, ONUFEMMES, MIS

d) Suivi / évaluation

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. Il s'agira de s'assurer que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

L'Equipe de Projet (EP) produira et fournira des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du Fonds de Consolidation de la Paix, pour approbation par le Comité de Coordination du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) préparera le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, qui devra également être approuvé par le CCP puis validé par le Comité Conjoint de Pilotage du PBF/PACoP.

Le système de suivi-évaluation comprendra des outils de collecte et d'analyse permettant de mesurer la performance du projet aux étapes clés. Le CCP et le Comité Conjoint de Pilotage du PBF/PACoP veilleront à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à : i) l'efficience dans la gestion des ressources; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux; et (iii) la capacité du projet à générer des effets et impacts durables, l'actualisation des données, les revues périodiques, des missions de terrain, la documentation des bonnes pratiques de gestion utilisées au cours de son exécution, et la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet.

Les agences d'exécution des Nations Unies (RUNOs) que sont le PNUD et ONUFEMMES dans le cadre de ce projet, vont travailler ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail annuel commun et un plan de Suivi et Evaluation pour le projet budgétisé. Le montant consacré au suivi évaluation s'élève à 5% du budget du projet ; soit 60,000 \$US. Ce montant servira essentiellement aux différentes enquêtes de perception (50,000 \$US) qui seront conduites dans les différentes zones cibles du projet à la fin des élections ainsi qu'à l'évaluation finale du projet (10,000\$US) devant permettre de déterminer les niveaux d'atteinte des indicateurs et des principaux résultats du projet Ce montant ne prend pas en compte les frais liés aux différentes missions de suivi dans le cadre du projet et qui représentent également une contribution au plan global de suivi évaluation.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Le processus de conception du projet s'est inscrit résolument dans une stratégie d'appropriation des initiatives par les principaux acteurs engagés dans les élections en Côte d'Ivoire. En effet, la formulation du projet a fait l'objet d'une large consultation avec les institutions nationales en charge du processus électoral notamment la Commission Electorale Indépendante (CEI), le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de la Femme, de la Famille et l'Enfant et de la Solidarité ainsi que

les Organisations de la Société Civile nationale et internationale qui ont eu l'habitude d'accompagner le processus électoral en Côte d'Ivoire à savoir : l'Institut Gorée de Dakar, le National Democratic Institute (NDI), le réseau des femmes leaders Africaines, le Forum des femmes des partis politiques, le groupe consultatif de la société civile et la Plateforme des jeunes et des femmes pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire. Toutes ces institutions ont apporté leurs contributions à la définition des trois axes stratégiques, des résultats attendus ainsi que des activités à mener dans le cadre du projet en lien avec l'évolution actuelle du contexte socio-politique de la Côte d'Ivoire. En impliquant ces différents acteurs à toutes les étapes du projet depuis la définition des axes et des résultats jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet, le PNUD et ONUFEMMES entendent les responsabiliser dans le suivi et la poursuite de ces initiatives afin de garantir un environnement électoral apaisé pour les échéances à venir.

III. Budget du projet

Résultats	Budget alloué	Justifications
<p>Résultat 1 : Les acteurs politiques, les jeunes notamment des partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral sont engagés dans le dialogue politique pour des élections locales apaisées</p>	700,000	<p>Le soutien au dialogue politique pour des élections pacifiques se traduira par la mise en place et le renforcement de « cadres de dialogue national » entre les partis politiques, y compris leurs mouvements de jeunesse, ainsi que des sensibilisations / débats communautaires constructifs avec une forte implication des autorités et acteurs locaux. Les caravanes de sensibilisation et les programmes de formations des mouvements de jeunesse devront leur permettre de mieux investir les localités cibles du projet.</p>
<p>Résultat 2 : Les risques de violences liées au processus et à l'environnement électoral sont réduits à travers la mise en place d'un système d'alerte rapide, flexible et réactif avec l'implication des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées.</p>	300,000	<p>La contribution des différentes Plateformes est fondamentale dans la mise en place et l'opérationnalisation d'un système d'alerte précoce flexible et réactif pour prévenir et résoudre rapidement et efficacement les conflits potentiels autour des élections locales de 2018 avec l'implication de la CEI et des autres organisations de la société civile.</p> <p>En Côte d'Ivoire, la Commission électorale indépendante (CEI) est l'organe chargé de l'organisation et de la supervision des opérations électorales et référendaires comme le stipule la loi 2001-634 du 9 Octobre 2001 et par conséquent son rôle dans le processus est déterminant.</p> <p>Par ailleurs, les statistiques de la CEI</p>

		montrent que les femmes jouent un rôle déterminant dans les élections mais il est évident que leur poids électoral n'a pas été encore transformé en pouvoir politique
Résultat 3 : La participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues sont améliorées	200,000	Le renforcement du cadre juridique relatif à la participation politique des femmes, son opérationnalisation, le coaching des femmes candidates et potentiel candidates, l'engagement des hommes et des partis politiques et le développement de cadre d'échange à travers un forum de femmes de partis politiques transcendant les affiliations politiques contribueront à accroître la représentativité des femmes dans les assemblées élues.
Budget Total du projet (USD)	1,200,000	

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Indicateurs	Processus	Impact	Objectifs	
<p>Résultat 1:</p> <p>Les acteurs politiques, les jeunes et les femmes notamment des partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral sont engagés dans le dialogue politique pour des élections locales apaisées</p>	<p>Indicateur 1 a : Pourcentage des acteurs politiques, des jeunes et des femmes ayant confiance au processus électoral</p> <p>Données de Référence : AD</p> <p>Cible : Au moins 50% des acteurs politiques des jeunes et des femmes ont confiance au processus électoral</p>	<p>Rapport d'enquêtes de perception / A la fin des élections</p> <p>Rapport de la campagne Electorale / A la fin de la campagne</p>		
	<p>Indicateur 1 b : Proportion des parties politiques ayant adhéré au code de bonne conduite</p> <p>Données de Référence : 20%</p> <p>Cible: 100% des parties politiques</p>	<p>Rapport de l'Observatoire de Bonne Conduite / A la fin des élections</p>		
	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de rencontres périodiques organisées par la plateforme</p> <p>Données de Référence : 00</p> <p>Cible : 06</p>	<p>Rapports de la Plateforme multipartite / A la fin du processus</p>		
	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'acteurs politiques et membres d'OSC qui ont leurs capacités renforcées en matière de dialogue politique</p> <p>Données de Référence : 75 acteurs des partis politiques et des membres des OSC formés</p> <p>Cible ; Au moins 5 leaders par parti politique, OSC formés</p>	<p>Rapports de formations de la plateforme / A la fin des formations</p>		
	<p>Produit 1.1: Une plateforme multipartite de dialogue est mise en place et fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conduire des rencontres consultatives multipartites en vue de la constitution d'une plateforme de dialogue ; -Organiser des sessions de formations des leaders des différents partis politiques et acteurs politiques pour promouvoir des stratégies visant la promotion d'un processus électoral inclusif et apaisé ; -Appuyer la Concentration Interpartis pour des Elections Démocratiques (CIED) à mettre à jour et faire signer le code de bonne conduite des partis politiques en lien avec l'Observatoire du Code de Bonne Conduite ; -Organiser un séminaire autour de la question du dialogue multipartite avec des perspectives comparatives. 	<p>Rapports de la CEI</p> <p>Rapports des OSC à la fin des élections</p>		
	<p>Produit 1.2 : Les partenaires nationaux sont appuyés pour promouvoir une image positive et non violente du processus électoral</p>	<p>Indicateur 1 c : Niveau de participation des partis politiques aux élections locales de 2018</p> <p>Données de Référence : 00%</p> <p>Cible: Au moins 80% des parties politiques</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de dialogues initiés par les leaders religieux et communautaires</p> <p>Données de Référence : 00</p>	<p>Rapports de la CEI</p> <p>Rapports des OSC à la fin des élections</p> <p>Rapports des dialogues / A la fin des séances</p>	

<p>-Appuyer la CIED à développer des outils de communication (film/spots radios) qui montre l'esprit de fair play entre les partis politiques ; -Appuyer les leaders religieux et communautaires dans leur actions relatifs au dialogue -Appuyer les organisations de la société civile dans leurs actions relatives à la promotion du vote ; -Mener une campagne nationale de sensibilisation « Voter pour ma Mairie »</p>	<p>Produit 1.3 : La capacité des jeunes et des femmes des partis politiques est renforcée en matière d'élections et de paix</p> <p>-Conduire un programme de formation BRIDGE au profit de 100 jeunes (50% de filles) comme facilitateurs accrédités ; -Organiser des causeries-débats / dialogues communautaires et conduire des sensibilisations de proximité pour des élections avec la plateforme des clubs de paix des universités de Côte d'Ivoire autour des valeurs de dialogue, de paix et de cohésion sociale ; -Initier des cadres d'échanges entre les jeunes et les femmes avec les leaders politiques ; -Former et appuyer les mouvements de jeunes de de femmes affiliés aux partis politiques toutes tendances pour favoriser leur participation et leur implication dans le dialogue et dans des actions non violentes et la création d'un climat de confiance, de sociabilité et un cadre de collaboration entre acteurs.</p>	<p>Cible : Au moins 25 dialogues initiés</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de campagnes de sensibilisation et de dialogue sur des élections sans violences menées par les partenaires nationaux</p> <p>Données de Référence : 17 campagnes au niveau local pour des élections non violentes organisées par les OSC</p> <p>Cible: Au moins une campagne dans chaque localité cible du projet (25 campagnes)</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de jeunes (par sexe) capable d'utiliser l'outil BRIDGE</p> <p>Données de Référence : 30 membres de 7 OSC de la Plateforme des jeunes et des femmes formés BRIDGE</p> <p>Cible : 100 jeunes pairs formateurs dont 50 femmes</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de causeries-débats et de sensibilisations de proximité initié par la plateforme des clubs de paix</p> <p>Données de Référence : 7 causeries débats organisés par les Club de paix opérationnels dans les universités et grandes écoles</p> <p>Cible : Au moins 4 causeries-débats et de sensibilisations de proximité organisées par chaque club de paix soit 11 causeries en valeur cumulée</p> <p>Indicateur 1.3.3: Nombre de jeunes affiliés aux partis politiques en matière de dialogue et actions non violentes</p> <p>Données de Référence :00</p> <p>Cible: Au moins 100 jeunes dont 50 femmes</p>	<p>Rapports des Campagnes de sensibilisation</p> <p>Rapports de Formations / A la fin des formations</p> <p>Rapports des séances de sensibilisations / A la fin des sensibilisations</p>	<p>Avant les élections</p>
<p>Résultat 2:</p>		<p>Indicateur 2 a : Proportion de cas incidents</p>	<p>Rapports de la</p>	

<p>Les risques de violences liées au processus et à l'environnement électoral sont réduits à travers la mise en place d'un système d'alerte rapide, flexible et réactif avec l'implication des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées.</p>	<p>Produit 2.1 : Une plateforme de veille situationnelle avec l'appui technique des organisations de jeunes et de femmes pour des élections apaisées et transparentes est mise en place et fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place et rendre fonctionnelle une plateforme de veille avec l'appui technique des organisations de jeunes et de femmes en vue des élections apaisées et transparentes et créer les conditions optimales de prévention de la violence électorale et de la consolidation de la paix ; -Assurer le suivi de l'environnement politique ivoirien et initier un plaidoyer pour garantir un apaisé et démocratique de la campagne électorale ; -Former des Observateurs à Court Terme (OCT) en vue d'assurer l'observation de l'environnement politique et des opérations électorales avec la collaboration de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et de ses Commissions Locales. -Mener une étude qualitative sur la violence à l'égard des femmes en politique et lors des élections et la valider au niveau national ; 	<p>signalés par la plateforme de veille situationnelle mise en place</p> <p>Données de Référence : 90% des cas signalés lors de l'élection présidentielle de 2015</p> <p>Cible : 100% des cas signalés</p> <p>Indicateur 2 b : Nombre d'incidents sécuritaires signalés pendant les élections locales dans les zones cibles du projet</p> <p>Données de Référence : 2 cas de violences enregistrés à Divo lors des élections législatives</p> <p>Cible : 0 cas de violence dans les zones cibles du projet</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'organisations de jeunes et de femmes qui participent régulièrement au sein de la plateforme de veille</p> <p>Données de Référence : 07 (organisations membres de la précédente plateforme de 2015)</p> <p>Cible : Toutes les OSC impliquées dans le processus électoral</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Proportion de plaidoyers initiés par la Plateforme de veille par rapport aux cas référés</p> <p>Données de Référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 90% de plaidoyers pour les cas référés</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Proportion de plaintes rapportées particulièrement les violences à l'égard des femmes par la Plateforme de veille situationnelle à la CEI et aux instances en charge de ces cas</p> <p>Données de Référence : AD</p> <p>Cible : 100% des cas</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnel (par sexe)</p>	<p>Plateforme de veille situationnelle / A la fin du processus</p> <p>Sondages périodiques et Etudes de perceptions</p> <p>Rapports de la CEI / A la fin du processus</p> <p>Rapport de la Plateforme de veille</p> <p>Rapports des séances de travail et de plaidoyers organisés</p> <p>Rapport de la CEI</p> <p>Rapport de formations</p>	
	<p>Produit 2.2 : La Commission</p>			

	<p>électorale indépendante est appuyée et promeut le dialogue et la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formations du personnel de la CEI sur le programme BRIDGE -Appuyer la mise en place d'une cellule de suivi au sein de la CEI pour assurer un processus paisible et alerter sur les éventuelles crises ; -Former les membres de la CEI au niveau national et local ; -Appuyer la production du matériel de communication électorale ; -Produire une émission radio hebdomadaire « élections en paix » en partenariat avec la CEI et la radio nationale. 	<p>de la CEI qui ont la capacité renforcée sur le programme BRIDGE</p> <p>Données de Référence : 00 Cible : Tout le personnel technique de la CEI</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Proportion d'alertes reçues, traitées par la CEI</p> <p>Données de Référence :00</p> <p>Cible : 80% des alertes reçues, traitées et/ou en cours de traitement</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre d'émissions radio réalisées par le CEI</p> <p>Données de Référence : 00 Cible : Au moins 12 émissions radios sur la période de la campagne électorale</p>	<p>Rapports de la CEI</p> <p>Rapports de la CEI</p>	
<p>Résultat 3 :</p> <p>La participation des femmes dans le processus électoral et leur représentativité dans les assemblées élues sont améliorées</p>		<p>Indicateur 3 a : Taux de participation des femmes dans le processus électoral</p> <p>Données de Référence : 49,52% Cible: Au moins 60% des femmes inscrites sur la liste électorale participent au vote</p> <p>Indicateur 3 b : Pourcentage de Femmes Élues Locales par rapport au nombre total d'élus</p> <p>Données de Référence : 5% des maires élus et 3% femmes présidente de conseil régional Cible: Au moins 10% de femmes maires et 9% de femmes conseillères</p>	<p>Rapports de la CEI</p> <p>Rapports de la CEI</p>	
	<p>Produit 3.1 : Le cadre légal relatif aux élections est révisé pour encourager la représentation des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Apporter des appuis techniques au parlement pour la revue du projet de loi relatif à la promotion des droits politiques des femmes dans les assemblées élues. -Constituer un comité de suivi du projet de la loi constitué de représentants de la société civile afin de suivre les débats parlementaires 	<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de séances de plaidoyers en faveur du projet de loi relatif à la promotion des droits politiques des femmes dans les assemblées élues.</p> <p>Données de Référence: 0 Cible: Au moins 5 séances de plaidoyer organisées</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de leaders communautaires, autorités préfectorales, les élus</p>	<p>Rapports des Plaidoyers</p> <p>Rapports de formation</p>	

	<p>autours du projet de loi et mener un plaidoyer en faveur de la loi</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conduire des plaidoyers et des sensibilisations sous l'égide du Forum des femmes des partis politique (Femp-Ci) réseau des femmes leaders Africaines pour l'adoption et la vulgarisation de la loi pour l'accroissement de la représentativité des femmes dans les assemblées élues ; -Renforcer les capacités des leaders communautaires, autorités préfectorales, les élus locaux sur le rôle de la femme dans la prise de décision et leur rôle dans la prévention des violences en période électorale -Appuyer les médias à travers les réseaux des femmes journalistes et professionnels de la communication pour une prise en compte effective du genre dans les contenus médiatiques et conduire des sensibilisations médiatiques/de proximité en vue de la participation politique des femmes. <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une session d'orientation des nouvelles élues sur la prise en compte du genre et la participation politique des femmes. - Développer des manuels aux profits des femmes candidates et nouveaux élus. 	<p>locaux qui sont mieux informés sur le rôle de la femme dans la prise de décision et leur rôle dans la prévention des violences en période électorale ;</p> <p>Données de Référence : 0 Cible: 50 leaders</p>		
	<p>Produit 3.2 : Les capacités des femmes et des jeunes filles en leadership sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> -Développer une formation des formatrices (To T) à la base du manuel de formation des candidates de ONUFEMMES qui en cours de finalisation ; -Assurer des sessions de formation pour les femmes en politique ; -Assurer des sessions de formation aux sections féminines des partis politiques représentés au parlement et attribuer un appui technique ; -Créer des cellules d'appui accessibles aux femmes candidates et munis des moyens techniques pour un appui immédiat et permanent des candidates ; -Créer des cadres d'échange et de partage d'expérience entre femmes leaders, les femmes des communautés rurales sur le rôle de la femme dans la prise de décision, la prévention des violences en période électorale et Conduire des activités de mentorat des jeunes filles. 	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de femmes et de jeunes filles qui sont les capacités renforcées en leadership</p> <p>Données de Référence : 00 Cible: 100 femmes et jeunes filles coachées</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de cellules d'appuis aux femmes candidates créées</p> <p>Données de Référence: 0 Cible: Au moins 1 cellule créée</p>	<p>Rapports de Formations</p> <p>PV de création des cellules</p>	
	<p>Produit 3.3 : La population et les partis politiques sont sensibilisés à la question de la</p>	<p>Indicateur 3.3.1 : Nombre de sessions de campagnes organisées sur la question de la violence à l'égard des femmes en politique</p>	<p>Rapports de formation</p>	

	<p>violence à l'égard des femmes en politique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Produire des outils de communication pour sensibiliser les populations -Organiser des sessions d'information et de formation sur la question de la violence à l'égard des femmes en politique à la base du guide PNUJ-ONU/EMMES sur la prévention de la violence envers les femmes lors d'élections ; -Appuyer une initiative relative à l'observation genre des élections. 	<p>Données de Référence: 00 Cible: 25 sessions de campagnes dont au moins une campagne dans chaque localité cible du projet</p> <p>Indicateur 3.3.2 : Nombre d'initiatives relatives à l'observation du genre appuyées</p> <p>Données de Référence: 00 Cible: Au moins une initiative appuyée</p>	Rapports d'activités	

Annex C: Liste a vérifier pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été faite ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?	X		
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.	N/A		